



CityZen

Ecole de Conduite Citoyenne

Programme de Formation



BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE OPTION CYCLOMOTEUR OU OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Être titulaire de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 14 ans minimum pour l'option cyclomoteur.

DUREE

- 7 heures :
- Une formation pratique hors circulation de deux heures
- Une formation pratique en circulation de quatre heures
- Une sensibilisation aux risques de une heure

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence City'Pro / City'Zen.

CONTEXTE

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES

Le brevet de sécurité routière (ou la catégorie AM du permis de conduire) autorise à conduire :

- un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.
- ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur cyclomoteurs.

Cachet :

SEQUENCE 1

- Formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Les équipements - Leurs rôles

- Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque; le port obligatoire de la ceinture de sécurité, son rôle en cas de chocs.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

La découverte des principaux organes du véhicule - Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La présignalisation en cas de panne.

La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains); le réglage du/des rétroviseur(s).
- Réglage du/des rétroviseurs.
- Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule, pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

SEQUENCE 2 et 4

- Formation pratique en circulation (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance : de l'utilité et du respect de la règle ; de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ; des facteurs et de la prise de conscience des risques. Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation; s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter; freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...); ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...); en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections; détecter et identifier le type d'intersection ; évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ; respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter, le cas échéant, et repartir ; dégager une intersection.
- Changer de direction; avertir de son intention ; se placer.
- Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...); adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

SEQUENCE 3

- Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées. Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ; échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.